

9. CONCLUSION

Les aménagements routiers qui ont été retenus et évalués dans ce rapport sont ceux qui présentent le meilleur compromis entre, d'une part, les objectifs de fonctionnalité et de sécurité que poursuit la Ville de Vaudreuil-Dorion à l'égard à son réseau routier et, d'autre part, la limitation des impacts dans le milieu et la prise en compte des préoccupations qui ont été manifestées par la population en cours d'étude. En outre, pour être vraiment efficaces et représenter des solutions durables aux problèmes de circulation mis en évidence dans le cadre de cette étude, les aménagements devront nécessairement être complétés par des interventions sur le réseau autoroutier limitrophe et interpellant le MTQ.

Dans l'ensemble, les éléments du milieu étudié ne présentent pas de résistances majeures pour la réalisation du projet d'amélioration du réseau artériel de Vaudreuil-Dorion. La raison principale est que le projet consiste à élargir deux routes existantes dans leur axe actuel et que, pour la construction de la nouvelle route, celle-ci se fera selon le plan de zonage et la grille de rues présentement en vigueur sur le territoire de la Ville. De plus, la nouvelle route prendra place en bonne partie sur de vastes terrains appartenant à des promoteurs immobiliers. D'ailleurs, les terrains requis pour l'ensemble du projet sont majoritairement vacants et sont compris dans le périmètre d'urbanisation de la Ville. À retenir également que les ouvrages d'art les plus importants, soit les ponts ferroviaires, n'auront pas pour effet d'ajouter des insertions malencontreuses dans le paysage actuel de la Ville et ce, étant donné que les remblais des chemins de fer seront maintenus à leur niveau actuel et que c'est le réseau routier qui devra passer sous ceux-ci.

En ce qui a trait aux composantes du milieu naturel, les impacts appréhendés sont plus souvent qu'autrement qualifiés de mineurs. La réalisation du projet ne comporte pas vraiment d'enjeu significatif sur ce plan. On ne note pas non plus la présence de site de grand intérêt pour la flore ou la faune du Québec au droit des axes. Toutefois, certains espaces boisés limitrophes ont une valeur écologique qui ne peut être négligée et c'est pourquoi des mesures ont été avancées pour les protéger. De même, l'étude d'impact a mis en évidence le fait que le régime hydraulique de la rivière Quinchien sera légèrement changé avec le développement à venir, et c'est ce qui explique que bon nombre de mesures d'atténuation proposées dans le cadre de la présente étude s'appliquent à cette rivière. Le lecteur retiendra aussi que plusieurs mesures avancées dans le cadre de la présente étude visent à protéger la qualité de eaux de cette rivière, que ce soit directement en bordure de celle-ci (ex : limitation des risques d'érosion) ou avec les effets du développement à venir (ex : capteurs à sédiments installés sur le réseau de drainage de la Ville). Du même coup, ces mesures auront également pour effet de protéger le milieu aquatique du territoire d'étude.

En réalité, même si la majorité des impacts sur le milieu humain sont eux aussi qualifiés de faibles, il est apparu que c'est avant tout de ce côté que se présentent les enjeux les plus significatifs du projet. Le fait que le projet s'insère dans un milieu urbain en développement n'est certainement pas étrange à cette situation et ces enjeux concernent surtout les points suivants :

- les terrains et bâtiments qui devront être acquis ou déplacés pour mettre en place les nouvelles emprises ;
- les rapprochements de certains bâtiments si ceux-ci sont conservés en place;
- le climat sonore et la qualité de l'air qui seront passablement perturbés pendant la réalisation des travaux de construction;
- l'ambiance sonore qui risque de se détériorer pour certaines résidences en bordures de l'un des axes une fois le nouveau réseau routier opérationnel;
- et tous les inconvénients qui sont associés à la mise en place de terre-pleins infranchissables lorsque des résidences ou entreprises sont recensées en bordure de segments routiers existants.

L'application des mesures d'atténuation et de compensation identifiées dans la présente étude aura parfois pour effet de minimiser les impacts négatifs du projet de manière significative ; de sorte que l'importance des impacts résiduels sera le plus souvent mineure. Certains impacts seront même positifs en certaines circonstances, par exemple de par l'aménagement de pistes permettant à la municipalité de bonifier son réseau cyclable. Par contre, en d'autres cas, les mesures d'atténuation auront probablement peu d'effets et l'impact résiduel sera au-delà d'un seuil qui peut être qualifié de négligeable ou de faible. Cela est particulièrement applicable aux impacts dont il est question ci-haut et qui seront ressentis par les riverains. C'est donc pourquoi il est apparu important de proposer, en plus d'un programme de surveillance environnementale, des programmes de suivi couvrant la plupart de ces questions. Par le fait même, force est de constater que ce sont surtout les axes Cité des Jeunes et André-Chartrand qui sont en mesure de générer des impacts avec une importance un peu plus élevée. Dans le cas de la rue Félix-Leclerc, ces impacts seront plutôt limités, pour ne pas dire inexistant, étant donné la vocation commerciale du secteur, les espaces vacants limitrophes, la proximité de l'A-40 et que l'emprise appartient déjà à la Ville.

Les évaluations environnementales complétées permettent de croire que les répercussions négatives du projet seront largement contrebalancées par les aspects positifs qui en découleront. Le territoire de Vaudreuil-Dorion sera en effet doté d'infrastructures fonctionnelles qui permettront de poursuivre l'urbanisation dans un cadre de développement harmonieux, sécuritaire et respectueux de l'environnement. Ces infrastructures auront même un effet très structurant dans l'aménagement du territoire municipal et permettront un bon équilibre dans le développement, tout en améliorant la fluidité des déplacements au sein de la Ville. De plus, avec les interventions

recommandées sur le réseau du MTQ, le projet aura comme conséquence de faire de Vaudreuil-Dorion un pôle économique majeur au sein du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

En terminant, pour les besoins de la LCÉE, il faut rappeler que le projet n'est pas susceptible d'entraîner d'effets environnementaux négatifs importants. Le projet peut donc être mis en oeuvre avec le déploiement des mesures d'atténuation recommandées dans le présent rapport. Conséquemment, l'autorité fédérale responsable peut alors prendre sa décision quant à la réalisation du projet et veiller à l'application des mesures qu'elle juge appropriées.

